

AUCAMVILLE

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20220729-ADM482022-AI  
Date de télétransmission : 01/08/2022  
Date de réception préfecture : 01/08/2022

ADM 48.2022

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT DEROGATION EXCEPTIONNELLE DE FERMETURE TARDIVE A L'EXPLOITANT D'UN DEBIT DE BOISSONS PERMANENT DE LA COMMUNE

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté Préfectoral fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Haute Garonne en date du 20 janvier 2009,

Vu la demande de madame BOURDIOL Anne-Laure en date du 22 juin 2022, sollicitant la fermeture tardive de son établissement « le Jardin Créole » en vue de célébrer la date anniversaire d'ouverture du restaurant,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté, et la tranquillité publique notamment dans les débits de boissons,

## ARRETE

**Article 1 :** Le débit de boissons permanent à consommer sur place « le Jardin Créole » exploité par Mme BOURDIOL Anne-Laure sis 3 bis rue Clément Ader 31140 AUCAMVILLE est exceptionnellement autorisé à fermer à 3 heures du matin le vendredi 26 août et le samedi 27 août 2022 à l'occasion de la célébration de la date anniversaire d'ouverture du restaurant.

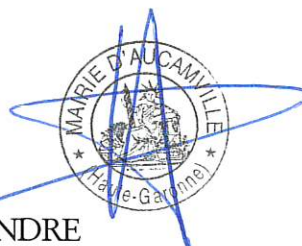
**Article 2 :** Toutes les mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement devront être respectées.

**Article 3 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux accoutumés de la commune. L'arrêté sera notifié à l'exploitant demandant la dérogation et adressé en copie à la préfecture L'affichage de l'arrêté est à la charge du requérant. Un exemplaire de cet arrêté sera inséré dans le Recueil des actes administratifs de la commune.

**Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse*, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 29 juillet 2022

Le Maire,



Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).  
MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX